

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 1er mai 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mai 1872](#)

Lieu de rédaction22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. À la suite de la menace d'un rachat des usines par Esther Lemaire, Godin demande à Cresson de presser la solution d'une licitation en masse des usines. Si la justice tenait compte des accroissements donnés depuis 1863, il pourrait racheter les établissements et poursuivre son œuvre ; dans le cas contraire, il reprendrait ses brevets et les nouveaux modèles qu'il a créés pour fonder ailleurs un nouvel établissement. Godin souligne l'importance d'une licitation rapide qui lui permette de faire les transformations nécessaires dans son usine. Sur l'expertise : Godin voit sa seule planche de salut dans l'évaluation de la plus-value des usines depuis 1863.

Support

- Disposition de la lettre au format paysage.
- le nom du destinataire de la lettre, M. Cresson, est manuscrit à la mine de plomb en haut à gauche.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 7 p. (26r, 27v, 28r, 29v, 30r, 31v, 32r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

M. Cresson

Versailles le 1 Mai 1876.

Cher Monsieur,

M. Coulon a dû vous communiquer la copie de la lettre et de la proposition que j'ai renvoyée dernièrement à M^{re} Ganchet. La réponse que M^{re} Godin m'a faite est plus méchante que toutes les autres, elle me dit, cette fois, après les injures d'usage que je n'ai qu'à lui proposer les établissements pour un prix, que si ce prix lui convient elle les fera.

na et qui elle commanditera une association
pour leur exploitation, que si au contraire
le prix est trop élevé, elle me les laissera.

En présence de ce fait, il n'y a plus à
mon sens aucun temps à perdre, il faut étudier
l'affaire au point de vue de la solution qui
depuis longtemps me paraît la moins susceptible
à me conduire à la ruine : il faut chercher
à obtenir le plus vite possible de la justice
la licitation en masse des usines dans l'état
où elles se trouvent aujourd'hui, avec droit
de préférence pour moi sur le prix de
la licitation proportionnellement aux

accroissements que j'ai donnés aux établissements depuis 1863 en bâtiments, outillage, brevets, modèles, clientèle, etc, et en nouvelles branches d'industrie introduites dans l'usine.

Si la justice m'accorde cela, M^o Godin devra y regarder à deux fois avant d'élever le prix de la licitation au-delà des limites acceptables et je pourrai en me tenant propriétaire poursuivre mon œuvre.

Si au contraire la justice ne comprend pas la licitation de cette manière, je devrai retirer les brevets, les modèles nouveaux que j'ai créés et aviser immédiatement à aller

Donner ailleurs à mon industrie de nouveaux développements qu'elle comporte.

Il faut que la justice sache que le temps qui s'écoule est ma ruine au profit de M^r Godin, par l'effet des décisions du tribunal lui-même. Ne perdez pas de vue non plus que mon industrie a besoin de subir une transformation à laquelle ma situation s'oppose, que par conséquent il faut agir pour arriver à la licitation le plus promptement possible.

Il vous faut me chercher une issue car le procès qui va venir à Vervins n'est

qu'un des petits côtés de cette grave question ; il ne faut pas perdre de vue le côté sérieux. Tout ce que j'ai dit, ce que j'ai écrit à mon aroûé ne fait pas avancer les choses, il ne me répond même pas ; je suis disposé à écrire bientôt au Président, mais il me faut votre consentement.

La mission des experts est insuffisamment tracée, il faut examiner si il ne serait pas convenable de faire compléter cette mission pour qu'ils puissent faire les estimations de façon à permettre la licitation dans le sens indiqué ci-dessus. J'ai enfin le plus

nef s'agit de nous voir nous occuper de ce
procès, non pas seulement pour les plai-
doiries, mais pour la direction à lui donner.

Si l'expertise était faite dans de
bonnes conditions, si préalablement le
tribunal, et à défaut du tribunal la
cour d'appel, avait précisé et posé les questions
aux experts, s'il était bien déterminé que
les immeubles, le matériel et la valeur
industrielle et commerciale de 1863 seront
évalués séparément, et que les immeubles,
le matériel et la valeur industrielle et
commerciale en 1872 seront évalués à

leur tour, de manière à faire ressortir la plus-value constituant ma part supplémentaire dans la licitation, M^{rs} Godin serait peut-être moins revêche, car c'est dans cette plus-value bien établie que se trouve, je crois, la seule planche de salut pour moi dans ce procès.

Veuillez agréer, très-cher M^{rs}, mes meilleurs sentiments.

Godin